Les illuminations de Noël

Voici les bonnes pratiques pour le bon déroulement de la campagne "Illuminations de Noël " comprenant la fourniture et la pose de matériel.

Rappel - Seule la location des motifs vous sera facturée. La pose et la dépose ont entièrement prises en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et assurées par les entreprises missionnées par Sorégies (l'attributaire du marché global de performance éclairage public).

En cas de non-respect des conditions préalables, mentionnées ci-dessous, Sorégies se réserve le droit de ne pas installer les motifs lumineux.

1 Respecter la commande passée	2 Réunir les conditions préalables	3 Être présent lors de l'installation
		

1 Période

Les commandes doivent être passées sur le site internet dédié pendant la période impartie (de mi-avril à mi-juin). Les dates précises sont communiquées par mail en amont de la campagne. Toute commande passée en dehors de cette période ne pourra pas être honorée.

Dépassement de quantité

Si lors de la pose, la quantité de motifs est supérieure à la commande initiale, un surcoût logistique pourra être refacturé par le Syndicat.

2 Matériel de la commune

Les motifs lumineux à installer (propriété de la commune) doivent être préparés, disponibles et en bon état de fonctionnement pour être posés.

Consignes

Les conditions de sécurité et les conditions préalables à toute pose doivent être respectées. Il n'y aura pas de dérogations, la commune doit respecter les consignes de sécurités indiquées par les entreprises.

3 Présence obligatoire

La présence d'un employé municipal, habilité par le Maire à signer le relevé contradictoire engageant la commune, est obligatoire pour accompagner les équipes lors de leur intervention.

IMPORTANT

Les prestations supplémentaires et personnalisées ne sont plus possibles.
Les besoins spécifiques/complémentaires sont à prévoir et à demander au prestataire de votre choix. Elles seront directement facturées par le prestataire.